

RANDO des champions

**Dimanche
28 Novembre
2021**

**25 km
900m d+
1300m d-**



@jpphotographyvideo

Téléthon



**Informations sur :
WWW.APNPEILLE.COM
facebook.com/apnpeille**



1. Details de l'évènement

- Randonnée VTT & VTTAE au profit de l'AFM Téléthon
- Dimanche 28 novembre 2021

2. Conditions de participation

- Avoir plus de 18ans
- Certificat médical ou Licence Compétition Cycliste

3. Inscriptions

En ligne via Engage-sports.com

[Inscription en ligne - Engage-Sports.com - Rando des champions 2021 - VTT-Enduro](#)

4. Retrait des dossards

Dimanche 28 novembre

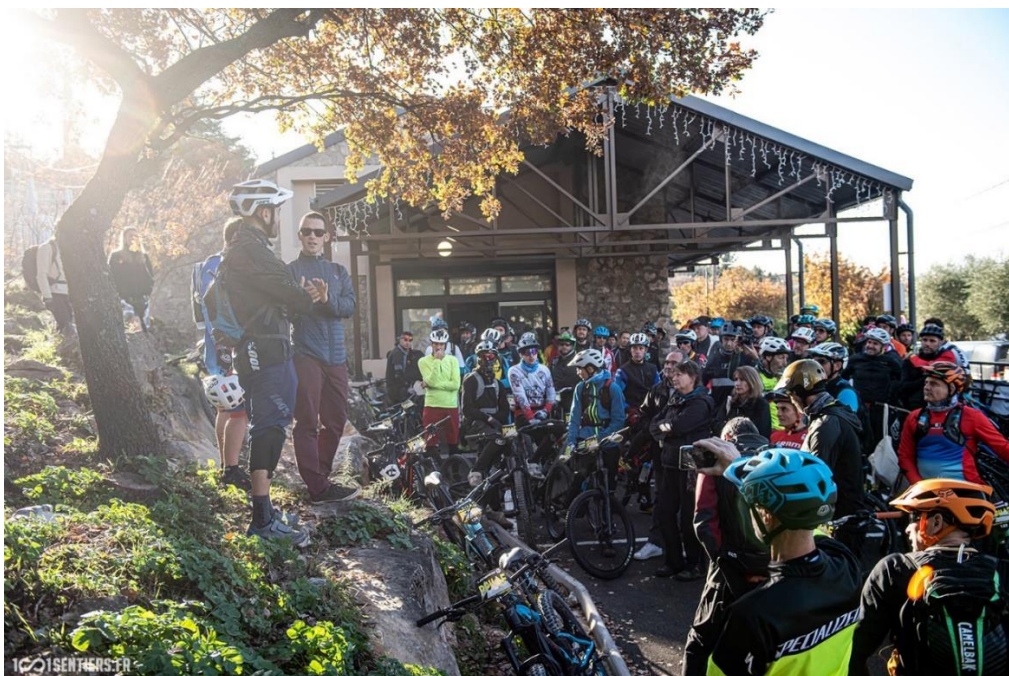
Salle du Téléphérique
3029 B rte de Saint-Martin de Peille
06440 Peille

GPS 43.779966, 7.399323

<https://goo.gl/maps/w3aQh6mkbSFfnfBL6>

Retrait des dossards à partir de 09h00
Départ de la randonnée à 10h00

Toilettes : WC disponibles dans la salle du Téléphérique



5. Départ – 10h00

Salle du Téléphérique
3029 B rte de Saint-Martin de Peille
06440 Saint-Martin de Peille

GPS 43.779966, 7.399323
<https://goo.gl/maps/w3aQh6mkbSFfnfBL6>

6. Arrivée – à partir de 12h00

Salle Intercommunal de La Grave de Peille
197 Chemin du Nougairiet
06440 La Grave de Peille

GPS 43.792042, 7.379770
<https://goo.gl/maps/iymot53NCNi7JiWa8>

7. Navette (arrivée retour départ)

Une navette gratuite a été mise en place pour les participants qui souhaitent le réserver après le repas afin de rejoindre le Salle du Téléphérique à Saint Martin de Peille.

La réservation se fait uniquement au moment de l'inscription sur engage-sport.

8. Secours et Urgences

Poste du Secours
Position GPS : 43.807929, 7.405045
Col du Saint Bernard, 06440, Peille

Coordinateur Secours CDSP06
Laurent CERETTO – 06.82.15.93.74

Médecin volant
Dr Brice THOURET – 06.24.54.34.69

Hôpital Pasteur
30 Voie Romaine, 06000, Nice
(+)33492037777



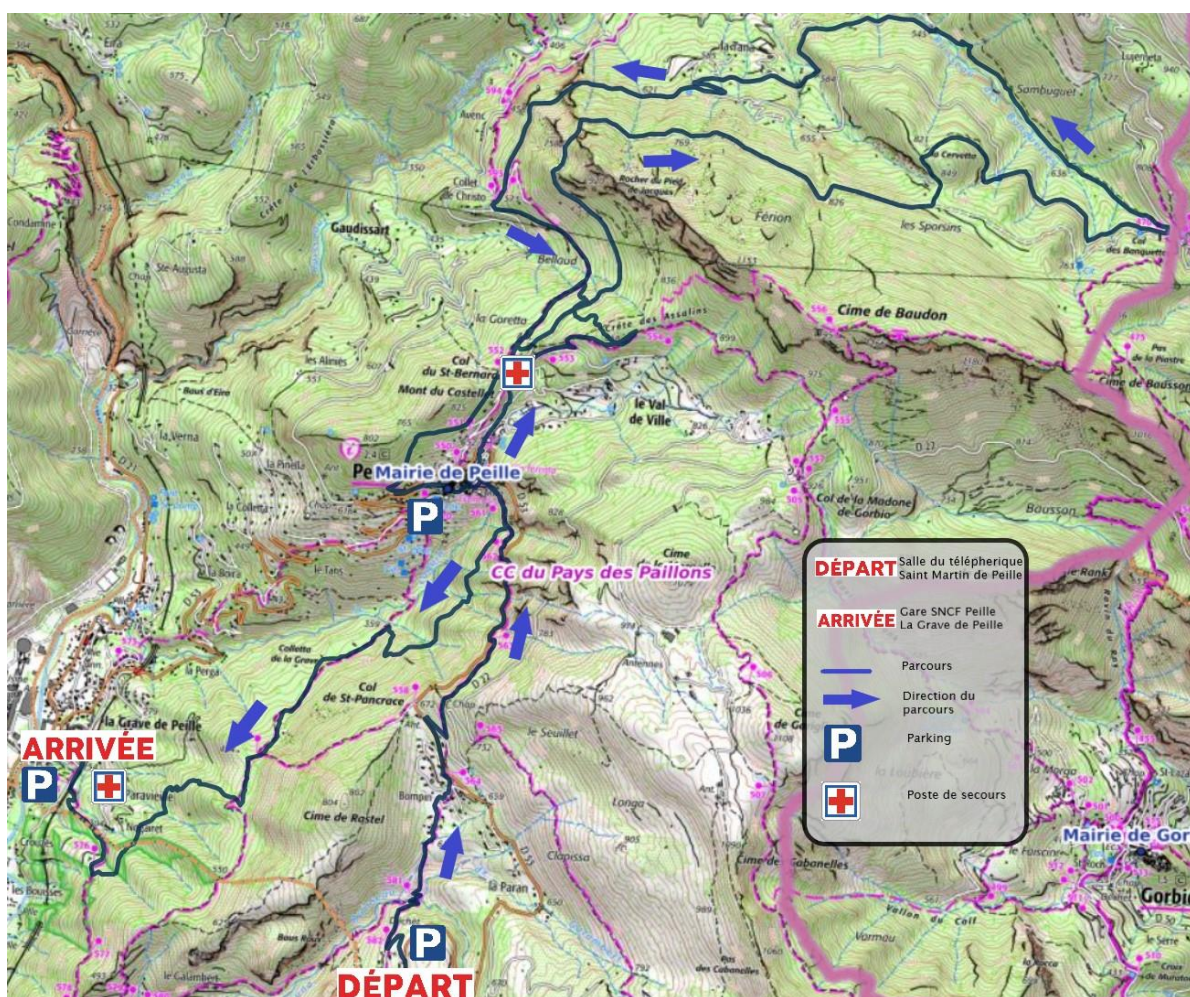
9. Coordonnées de l'organisateur

Association Sportive et Culturelle de Peille
Mairie de Peille
Place Carnot
06440 Peille, France
(+)33632115368
www.apnpeille.com

10. Assurance

MAIF & AFM Téléthon

11. Carte du parcours



12. COVID réglementations

L'accès aux salles communales est sous réserve de la présentation de la passe sanitaire et les règles en vigueur au 28.11.2021

A savoir au 16.11.2021 la passe sanitaire constitue :

- Vacciné (7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection) OU
- Négatif (La preuve d'un test négatif de moins de 72h) OU
- Rétabli de la maladie (Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

